

RÉGION 89

PROGRAMME *FAVORISER LE RAPPROCHEMENT*

INTRODUCTION

Ce programme s'adresse aux membres des AA détenus ou traités qui sont sur le point d'obtenir leur libération ou leur congé. Un bénévole sera jumelé à un membre qui en a fait la demande, pour lui servir d'intermédiaire entre le centre de détention ou de traitement et le monde extérieur des AA lors de sa sortie. Le premier contact s'effectue même avant la sortie du membre.

Ce n'est pas un programme de parrainage, mais bien un accompagnement de courte durée. Il vise à aider le membre sortant à se familiariser avec le monde extérieur des AA, à être informé des lieux de réunions, des numéros de téléphone à utiliser, etc. Les premières 72 heures suivant la libération ou le congé sont cruciales, d'où l'importance d'un tel programme, pour assurer la continuité dans le rétablissement et éviter l'isolement à la sortie.

Le volontaire sert, en quelque sorte, de guide pendant quelques semaines. Une fois que le membre sortant a bien pris contact avec les AA, s'est choisi un groupe d'attache, un parrain, etc., le travail du volontaire est alors terminé et il est prêt pour un autre jumelage.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

- ✚ Un membre des AA détenu ou résident peut participer à ce programme s'il lui reste moins de 6 mois de sentence à purger, de traitement ou de thérapie à suivre et s'il assiste assez régulièrement aux réunions des AA
- ✚ Le détenu ou le résident remplit le formulaire de demande et le fait parvenir au bureau de la Région qui s'occupe de coordonner les demandes et d'organiser le jumelage
- ✚ Le responsable confirme au détenu ou au résident la réception de sa demande et que le processus est enclenché
- ✚ Le responsable du programme procède au jumelage
- ✚ Lorsque le volontaire est trouvé, le responsable du programme informe le détenu ou le résident que le lien a été établi avec un volontaire
- ✚ Le volontaire écrira au détenu ou au résident au cours des 2 semaines suivantes pour confirmer l'établissement du lien et lui faire part de son désir de l'accompagner
- ✚ Le volontaire donne les coordonnées de la Région pour toutes les lettres en provenance du membre qui fait la demande du contact
- ✚ Le volontaire averti le responsable du programme s'il n'a pas pu prendre contact dans les 2 semaines prévues

- ✚ Le détenu ou le résident informera le volontaire de toutes les informations pertinentes, comme sa date de libération, son adresse, son numéro de téléphone, la date et l'heure de sortie, ainsi que toutes les autres informations pertinentes.
- ✚ Le volontaire rencontrera le demandeur à une heure et un lieu déterminés d'un commun accord et l'accompagnera à ses premières réunions
- ✚ Après six réunions, le volontaire doit lâcher prise et s'en remettre à Dieu, et ainsi il peut à nouveau servir de contact temporaire
- ✚ Lorsque l'accompagnement est terminé, le volontaire en avertit le responsable du programme et lui donne les résultats de cette activité

POUR REJOINDRE LE RESPONSABLE RÉGIONAL

LE CONTACT TEMPORAIRE AA RÉGION NORD-EST DU QUÉBEC – 89

14, rue Soumande, bureau 0-17,
Québec, Québec
G1L 0A4

Téléphone : 418-523-9993
Télécopieur : 418-523-9997
Courrier : region89@aa-quebec.org
Site WEB : www.aa-quebec.org/region89